

125  
1073

425

Pierre Petitclerc  
et  
Françoise Paris

Le douzième jour du mois de septembre de l'an mil ne  
cents soixante et trois après les fiançailles, et la publication  
d'un ban de mariage faite le 10. du même mois entre  
Pierre petit clerc habitant de la Côte de St-Hyacinthe  
fils de défunt Jean Petit Clerc, et Marie Pouzire  
ses père, et Mere de la Doroise de St-Jeuery eusebe  
de Poitiers d'une part et françoise Paris fille de Louis  
Paris, et de défunte Sirette Sabour ses père et  
Mere de la paroisse de St-Pierre Ville et archevêché  
de Sens d'autre part. Leur ayant été accordé la dispense  
de deux bans, et ne restant rencontré aucun empêchement.  
Ie Louis obnoy prestre, et curé de cette paroisse de  
Notre Dame de Québec les ay en la dite église Maries  
solemnellement, et leur ay donné la bénédiction nuptiale  
en présence de témoins comme Charles le Marquis,  
Béatrice Lemoin, André la fraye et Robert des Mars.

Pierre Parenteau  
et

Magdelene Tisserand

Le douzième jour du mois de septembre de l'an mil ne  
cents soixante et trois après les fiançailles, et la  
publication d'un ban de mariage faite le 10<sup>e</sup> du dit  
mois entre Pierre Parenteau habitant de la rivière  
et françoise fille de défunt Jean Parenteau habitant  
de la Doroise et de marguerite Fouestre ses père  
et mère de la paroisse de Bas rouge eusebe de Lain's  
d'une part. Et Magdelene Tisserand fille de Louis Timonier  
et de défunte Louise Desroses ses père et Mere de la  
paroisse de St-Léonard de L'ancourt Eusebe de Beaupré  
d'autre part. Leur ayant été accordé la dispense d'autre  
autres bans, et ne restant rencontré aucun empêchement  
légitime. Ie Louis obnoy prestre, et curé de cette paroisse  
de Notre Dame de Québec les ay en la dite église  
maries solennellement et leur ay donné la bénédiction  
nuptiale en présence de Billes Bourrel et de Bermain Langlois.

Jean Bouideau  
et  
Marie Rose Vioren

Le douzième jour du mois de septembre de l'an mil ne  
cents soixante et trois après les fiançailles, et la publication  
d'un ban de mariage faite entre Pierre Bouideau  
et Marie Foucault ses père et Mere de la paroisse de  
St-Dominique Eusebe de la Rochelle d'une part, et Marie  
Rose Vioren, et sonnette Boulais ses père et Mere  
de la paroisse de St-Martin Eusebe de Chalons d'autre  
part. Leur ayant été accordé la dispense de deux bans  
par Mme Jean Bouideau Grandmère, et ne restant  
aucun empêchement légitime. Ie Louis obnoy  
prestre, curé de cette paroisse de notre dame de Québec  
les ay en la dite église solennellement maries, et leur  
ay donné la bénédiction nuptiale en présence de témoins  
comme Gilles Bourrel et Bermain Langlois. Louis obnoy

Pierre Corrier  
et  
Claude Philippot  
Palatin

Le douzième jour du mois de septembre de l'an mil  
ne cents soixante, et trois après les fiançailles et la publication  
d'un ban de mariage faite le 17. du dit mois entre Pierre  
Corrier habitant de St-Bernard voif de defende, sonne  
Fourier d'une part et Claude Philiberte Palatin fille  
de défunt françois Palatin, et de Bernette de Fourcheron  
ses père et Mere de la paroisse de St-Georges eusebe  
de Chalons d'autre part. Ie Louis obnoy prestre  
et curé de cette paroisse de Notre Dame de  
Québec les ay en la dite église solennellement  
maries, et leur ay donné la bénédiction nuptiale  
en présence de témoins comme Jacques Desfranc et  
Emilie Anne Desfranc. Louis obnoy.

Charles le Marquis  
et  
Marguerite  
Bougrain

Le douzième jour du mois de septembre de l'an mil  
ne cents soixante et trois après les fiançailles et la  
publication d'un ban de mariage fait entre Charles le  
Marquis fils de défunt Charles le Marquis, et de Jean  
Bougrain ses père et Mere de la ville de Mortagne en  
Poitou Eusebe de la Rochelle d'autre part, et Marguerite  
Bougrain Vauvise de feu Sébastien Cousin de la Ville  
et archevêché de Paris paroisse St-Gervais d'autre part.  
et leur ayant été accordé la dispense de clercs sans et  
ne restant trouvé aucun empêchement légitime. Ie Louis  
obnoy prestre et curé de cette paroisse de notre dame  
de Québec les ay en la dite église solennellement  
maries en présence de témoins comme Charles le  
Bardeau sieur de Villé, Jacques Byzat, Pierre le Gardien  
et Antoine Cadet. Louis obnoy.

Le douzième jour du mois de septembre de l'an mil ne  
cents soixante et trois après les fiançailles, et la publication  
d'un ban de mariage fait entre Crespin Tissier dit la Tou  
et Philibert habitant de la Seigneurie de Vareme Voif de Marie  
Madeleine Cambol d'une part, et Jeanne Bracomier fille  
de Nicolas Bracomier et de Claude Brunet ses père et  
Mere de la ville et archevêché de Paris Fougeroy d'autre  
part. La dispense  
de deux bans leur ayant été accordé, et ne restant trouvé  
aucun empêchement légitime. Ie Louis obnoy prestre curé  
de cette paroisse de Notre Dame de Québec les ay en la  
dite église solennellement maries, et leur ay donné la  
bénédiction nuptiale en présence de témoins comme  
Paul Tacommet et Jean Tournet dit Guérin.

Louis obnoy.